



DOUANE

FLASH INFO

JEUX OLYMPIQUES LA DOUANE CHAMPIONNE DE FIGURES IMPROVISÉES

LES ORGANISATIONS SYNDICALES VIENNENT D'ÊTRE OFFICIELLEMENT INFORMÉES DE L'ANNULATION DU GROUPE DE TRAVAIL AU SUJET DES JEUX OLYMPIQUES 2024 DU 1ER FÉVRIER PROCHAIN. MOTIF OFFICIEL AVANCÉ : LE MINISTÈRE N'A PAS ENCORE ARRÊTÉ LE NIVEAU DE LA PRIME QUI SERA ATTRIBUÉE AUX DOUANIERS.

Même si notre ministère tourne au ralenti, dans les régions et inter-régions douanières les instructions et les restrictions envers le personnel concernant les JO vont bon train.

De surcroît, nombre d'entre elles vont à l'encontre des lignes directrices fixées par la Directrice Générale.

Nous avons donc maintes questions à l'attention de la DG et puisqu'elle nous fait faux bond, c'est lors d'une audience que la CFDT l'a défiée sur les dernières annonces.

QUI MENT ?

La Directrice Générale avait pris des **engagements fermes en décembre** et il est clair que bien des Directeurs et directrices sont en train de s'asseoir complètement dessus !

Engagement n°1 :

Tous les agents des unités Co et SU répertoriées toucheront la prime !

Réalité du terrain

C'est factuellement faux car des directions ont déjà annoncé aux spécialistes motards ou maîtres de chien qu'ils étaient exclus du dispositif.

Réponse de la DG

L'engagement est maintenu, les Directeurs qui ont mal compris l'instruction seront invités à rédiger des notes rectificatives.

Notre avis

C'est une usine à gaz fabriquée une fois de plus par la DG, encore des promesses données ici et reprises là par des DI qui adorent établir leurs propres règles dans leur région...

Avidité de pouvoir ou incompréhension inquiétante des notes, le résultat est là : la chienlit !

Engagement n°2 :

Les douaniers pourront poser au moins 15 jours de congés sur la période estivale.

Réalité du terrain

« Vous ne pourrez pas poser plus de 15 jours de congés ». Il semble que les Directeurs ne fassent pas la différence entre « au moins » et « au plus ».

Réponse de la DG

Le seul objectif à atteindre est celui du taux de présence. Dans ce cadre, un droit à 15 jours de congés est garanti aux agents sur la période estivale, cela ne constitue pas un maximum de congés mais bien un minimum. Aucune durée de congés imposée ne peut justifier l'accès ou non à la prime.

Notre avis

La mauvaise foi des directeurs en question est sans limite. La DG n'a en fait pas la main sur « ses troupes » et c'est bien la loi du « chacun fait ce qu'il veut dans son coin » qui règne en maître...



Engagement n°3 :

« Pas de prime, pas de contrainte », c'est en ces termes que la Directrice Générale s'était prononcée concernant toutes les unités qui n'étaient pas reprises dans le cadre de la prime.

Réalité du terrain

Il est demandé aux agents des unités exclues de la prime d'aller en renfort notamment sur les PPF. Dans ce cadre on leur annonce déjà des restrictions de congés.

Réponse de la DG

L'engagement est maintenu. Aucun agent qui se voit exclu de la prime JO ne doit avoir de contrainte sur ses congés.

Si des directions ont identifié des unités qui doivent intégrer le dispositif et donc avoir des restrictions de congés, elles doivent faire remonter l'information à la DG qui octroiera la prime en conséquence.

Notre avis

Une nouvelle fois, la question se pose de savoir si la DG annonce des choses différentes aux uns et aux autres, ou alors comme la CFDT le pense, chaque DI fait ce qu'il veut dans son coin.

La question de la gouvernance en douane est clairement posée.

**NE SOYONS PAS DUPES, IL S'AGIT BIEN LÀ D'UN (MAUVAIS) JEU DE RÔLES ENTRE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LES DIRECTIONS AFIN DE PRESSURER AU MAXIMUM LES AGENTS ET DE NE PAS PAYER QUELQUES PRIMES.
C'EST D'UN CYNISME RARE !!!**

La CFDT invite tous les agents à faire preuve de vigilance sur les 3 engagements ci-dessus qui doivent être respectés à la lettre.

FAITES-NOUS REMONTER RAPIDEMENT TOUTE DIFFICULTÉ ET TOUTE TENTATIVE DE PRESSION SUR LES AGENTS.

La CFDT est aussi intervenue auprès de la Direction Générale pour alerter sur les charges de travail des unités Op/Co, des services support et des agents en poste à l'EPA Masse, en amont et en aval de cette période JO.

Certes, il n'y aura pas de restriction de congés, mais il nous semble important que le niveau d'engagement soit récompensé par une prime exceptionnelle.

